# RAPPORT D'ACTIVITÉ





# SOMMAIRE

L'URPS ORTHOPTISTES	2
REPRÉSENTER LES ORTHOPTISTES LIBÉRAUX	5
FACILITER L'EXERCICE PROFESSIONNEL DES ORTHOPTISTES	7
INTÉGRER LES ORTHOPTISTES DANS LES PROJETS PLURIPROFESSIONNELS	8
COMMUNICATION	14
GLOSSAIRE	15

# LE MOT DU PRÉSIDENT

#### Chères consœurs, chers confrères,

L'année 2024 a été riche en projets, en engagements et en évolutions pour notre URPS Orthoptistes Pays de la Loire. Elle témoigne, une fois de plus, de la vitalité de notre profession et de notre volonté collective d'agir au cœur des dynamiques de santé régionales.

Nous avons poursuivi notre action sur plusieurs fronts : représentation des orthoptistes dans les instances territoriales, soutien à l'installation en libéral, accompagnement des étudiants en stage, et participation active à des projets pluriprofessionnels tels qu'ICOPE ou PEDIACO II. Ces initiatives ont pour point commun de replacer l'orthoptiste au centre des parcours de soin et de prévention, dans une logique de coordination et d'efficience.

Notre investissement au sein de l'InterURPS, notamment dans le cadre du séminaire sur l'écoresponsabilité, ainsi que notre contribution à la cybersécurité des cabinets libéraux, démontrent que notre profession est à la fois ancrée dans le réel et tournée vers l'avenir.

Ce travail quotidien n'aurait pas été possible sans l'engagement précieux des membres élus de l'Union. À ce titre, je tiens à exprimer toute ma gratitude à Armelle Melusson, qui a choisi de quitter l'URPS en décembre 2024 après dix années de collaboration fidèle et active. Son expérience, sa rigueur et sa constance ont grandement contribué à structurer nos actions et à porter la voix des orthoptistes dans de nombreuses instances. Au nom de l'équipe et des professionnels que nous représentons, je la remercie chaleureusement pour son engagement indéfectible.

Je remercie également nos salariées, dont le soutien administratif et opérationnel constitue un pilier de notre fonctionnement, et tous les orthoptistes qui, de près ou de loin, s'impliquent dans la vie professionnelle régionale.

Poursuivons ensemble dans cette dynamique constructive, pour faire rayonner notre profession, renforcer sa reconnaissance et contribuer pleinement aux enjeux de santé publique.

Avec toute ma considération,

Cédric Ferrasse - Président URPS Orthoptiste

# 1 - L'URPS ORTHOPTISTES

### LES MISSIONS

Les Unions participent :

- À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL notamment pour la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice
- À L'ORGANISATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ
- À LA MISE EN OEUVRE DES CPOM

  (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens ) ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins
- À LA MISE EN OEUVRE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU
- AU DÉPLOIEMENT ET À L'UTILISATION DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION PARTAGÉS
- À L'ANALYSE DES BESOINS DE SANTÉ ET DE L'OFFRE DE SOINS
- À DES ACTIONS

Dans les domaines : des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé, de l'éducation thérapeutique

# L'ÉQUIPE

L'URPS est composée de 6 orthoptistes libéraux exerçant en Pays de la Loire désignés par le syndicat représentatif.













## 1 - L'URPS ORTHOPTISTES

# LES SALARIÉES



Madame Bouchereau est employée depuis le mois d'octobre 2021. Elle est mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP pour l'URPS Orthoptiste. Elle participe à l'organisation et la structuration de l'association ainsi qu'au développement des projets.

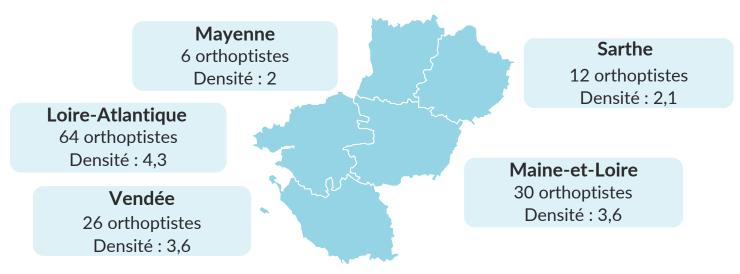
En décembre 2022, Madame Besegher a rejoint l'URPS Orthoptiste. Elle est également mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP pour l'URPS Orthoptiste. Elle se charge des tâches administratives et comptables de l'association.



### LES CHIFFRES 2024

## DÉMOGRAPHIE DES ORTHOPTISTES EN PAYS DE LA LOIRE

138 ORTHOPTISTES EXERÇAIENT EN LIBÉRAL EN PAYS DE LA LOIRE. CELA REPRÉSENTE UNE DENSITÉ\* RÉGIONALE ÉGALE À 3,5 CONTRE UNE DENSITÉ NATIONALE DE 4,5



\*La densité de l'année N est exprimée pour 100 000 habitants au 1er janvier de l'année N+1

### 1 - L'URPS ORTHOPTISTES

### LES RECETTES

Depuis 2011, une nouvelle ligne de contribution est apparue sur la notification de régularisation des cotisations d'URSSAF : « Contribution aux Unions Régionales des Professions de Santé » (CURPS). Le budget de fonctionnement de l'URPS est principalement constitué de cette contribution, correspondant à 0.1% des revenus de chaque praticien·ne. Cette contribution est collectée et gérée par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui la redistribue entre les URPS de France.

L'URPS est principalement financée par les contributions prélevées par l'URSSAF aux orthoptiste libéraux conventionnés.

# EN 2024, L'URPS ORTHOPTISTES A PERÇU **5 138,82€** DE CETTE CONTRIBUTION

EN 2021 : 3 865€ EN 2022 : 3 837,03€ EN 2023 : 5 541,55€

Par ailleurs, pour contribuer au développement de nouveaux projets, l'URPS a obtenu des fonds de l'ARS grâce à un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Le CPOM conclu avec l'ARS concerne:

#### Fiche action 1

Incitation à l'exercice libéral à destination des étudiants en orthoptie

#### Mise à disposition

L'emploi d'une chargée de mission pour le compte de cinq URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues, Sages-femmes et Biologistes).

### Mise à disposition

L'emploi d'une assistante administrative pour le compte de quatre URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues et Sages-femmes).

## LES DÉPENSES

Les principales dépenses de l'Union sont dûes aux différentes participations des élus à des réunions pour représenter les orthoptistes ou pour la mise en œuvre des projets.

# 2 - REPRÉSENTER LES ORTHOPTISTES LIBÉRAUX

# ANALYSER LES BESOINS DE SANTÉ ET L'OFFRE DE SOINS :

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE



La CRSA est un lieu d'expression et de concertation des acteurs de santé. Elle rend un avis sur la politique régionale de santé. Elle peut faire des propositions sur l'évolution des politiques et organiser des débats publics.

Elle s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, de groupes de travail permanents et de quatre commissions spécialisées.

### CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

Les CTS sont à la fois le lieu et l'instance qui garantissent un exercice plein de la démocratie sanitaire en proximité, et qui garantissent la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé ainsi que leur bonne articulation.

Depuis 2022, les CTS s'organisent en InterURPS.

### Participation de l'URPS:

→ L'URPS Orthoptistes est suppléante au sein du CTS 85

# PARTICIPER À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

### LE CORECS

Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours (CORECS) est le lieu de concertation entre les différents partenaires intervenant en matière d'organisation des soins de premier recours. Il permet de partager un diagnostic et de construire une réflexion prospective sur l'offre de soins ambulatoire au niveau régional, et de favoriser le développement des exercices regroupés des professionnels par une mise en cohérence des stratégies de ses membres.

## E SANTÉ

L'URPS participe au comité départemental E santé sur la thématique du numérique en santé pour le département de la Vendée.



# 2 - REPRÉSENTER LES ORTHOPTISTES LIBÉRAUX

# COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENTS TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS

Les Comités d'Accompagnement Territoriaux des Soins de premier recours (CATS) ont pour mission de soutenir les porteurs de projets relatifs aux dispositifs d'exercice coordonné. Ils interviennent à chaque phase du développement du projet, depuis l'élaboration du diagnostic territorial jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, en passant par l'étude de faisabilité et le montage du dossier. La représentation de l'URPS au sein de ces instances est assurée par les membres désignés au niveau départemental.

#### Participation de l'URPS:

→ L'URPS Orthoptistes a participé à 2 CATS 85 en 2024

### LE GE INTERURPS

Au 31 décembre 2024, le GE interURPS employait 103 personnes. Ce groupement regroupe une diversité de profils, notamment des chargé·e·s de mission pour les URPS, des coordinateur·rice·s de CPTS, ainsi que des chargé·e·s de communication, contribuant tous au bon fonctionnement des dispositifs territoriaux de santé.

### LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION

Les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) ont pour vocation d'accompagner les professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social dans la prise en charge de situations complexes, notamment celles impliquant des personnes en situation de précarité ou atteintes de pathologies multiples. Ils visent à apporter une réponse coordonnée, adaptée à chaque situation, en tenant compte de l'ensemble des dimensions : pathologies, parcours de soins et contexte de vie.

Organisés à l'échelle départementale, les DAC constituent un interlocuteur unique pour les professionnels. Ils intègrent les anciens réseaux de santé, les dispositifs MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) et d'autres structures d'appui existantes.

### Participation de l'URPS :

→ L'URPS Orthoptistes a participé à 1 réunion DAPS 85 en 2024



# 3 - FACILITER L'EXERCICE PROFESSIONNEL DES ORTHOPTISTES

# INCITATION INSTALLATION LIBÉRALE

En 2024, l'URPS Orthoptistes a lancé un nouveau projet visant à renforcer la place de la rééducation orthoptique assurée par les professionnels libéraux, tout en valorisant l'exercice en cabinet. Ce projet se déroulera pendant une période de 3 ans, et est possible grâce au soutiens financier de l'ARS Pays de la Loire.

Ce projet se traduit par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour la réalisation d'un stage de deux semaines consécutives en cabinet libéral. Il poursuit plusieurs objectifs :

- offrir une formation plus complète aux futurs orthoptistes,
- garantir la continuité et la qualité de la prise en charge des troubles visuels,
- favoriser la découverte et l'attractivité de l'exercice libéral auprès des étudiants..

### Les actions du projet :

# Mise en place d'un temps d'information sur le statut de maître de stage à destination des orthoptistes libéraux

L'URPS a organisé un temps d'information pour les futurs maîtres de stage afin qu'ils se saisissent de toutes les dimensions de ce statut. Il s'agira de rappeler la posture d'un maître de stage, ses obligations, l'encadrement à proposer aux étudiants et les méthodes d'évaluation du stage mais également définir des objectifs communs et homogènes pour tous les étudiants.

# Mise en place d'une indemnisation pour les orthoptistes libéraux accueillant des étudiants en stage

Afin de valoriser le statut de maître de stage, l'URPS a indemnisé les orthoptistes qui accueillent les étudiants. Cette indemnisation permet de prendre en compte le temps dévolu à l'accueil d'un étudiant en stage. L'URPS a également sélectionné les maîtres de stage rentrant dans le projet sur des critères objectifs, comme leur lieu d'exercice, afin de privilégier les orthoptistes exerçant dans des zones en difficulté démographique.

### Accompagnement des étudiants dans la réalisation de leur stage

L'URPS a mis en place un accompagnement financier pour les étudiants. En effet, afin de pouvoir répondre à l'objectif de réalisation de stage au sein de zones moins dotées et donc plus éloignées de Nantes, la mise en place d'un accompagnement était nécessaire.

#### Bilan de l'action:

- → 15 orthoptistes ont assisté au temps d'information
- → Création d'un guide pour les maitres de stage
- Création d'un livret d'accueil pour les étudiants



### **ICOPE PDL**

Initialement prévue pour s'achever en 2024, l'expérimentation d'ICOPE PDL a été prolongée à la suite de l'orientation donnée par la DGOS. L'année 2024 a ainsi été caractérisée par la poursuite de cette expérimentation, et la projection vers l'intégration d'ICOPE dans le droit commun.

Pour mémoire, ICOPE PDL est une démarche régionale visant le dépistage et l'évaluation des capacités fonctionnelles des personnes de 60 ans et plus, mise en œuvre par les professionnels de santé libéraux.



Cette expérimentation, portée par l'InterURPS des Pays de la Loire, les GHT 44 et 49 ainsi que le Gérontopôle des Pays de la Loire, s'inscrit dans une dynamique de prévention et de maintien de l'autonomie des personnes âgées.

### Les actions du projet :

- Poursuite de l'inclusion des personnes de 60 ans et plus au sein du dispositif
- Evolution de la solution numérique : la possibilité de traiter la gestion de l'alerte en mobilité
- Evaluation du dispositif et l'analyse de l'expérimentation en Pays de la Loire

### Participation de l'URPS :

- → Participation au groupe de travail
- → Communication de l'action

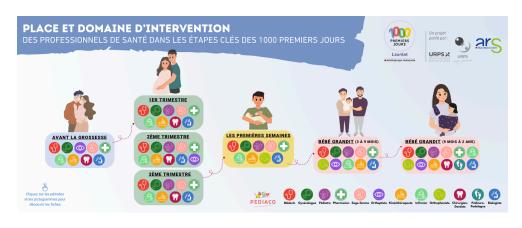
### PEDIACO II

Suite à la sollicitation des URPS Sages-femmes et Pharmaciens, l'URPS Orthoptistes a rejoint le projet PEDIACO II. Ce projet regroupe les URPS des Pays de la Loire et a pour but de communiquer sur les compétences propres à chaque profession de santé dans le champ de la périnatalité. Cette communication sera déclinée en support numérique. L'URPS Orthoptistes a participé au projet pour présenter les interventions et compétences des orthoptistes au cours des 1000 premiers jours.

### Les actions du projet :

- Création d'une frise représentant les compétences des pédicures-podologues par étapes clés
- Création d'un document synthétisant les interventions des professionnels par étapes clés
- Création de 12 fiches représentant les interventions par profession

### Le projet en image :





### Participation de l'URPS :

- → Participation au groupe de travail
- → Communication de l'action

## **INTERURPS**

L'association InterURPS a vu le jour à la fin de l'année 2019. Elle regroupe les dix URPS (Unions Régionales des Professionnels de Santé) de la région Pays de la Loire. Lors de l'Assemblée Générale constitutive du 19 décembre 2019, un trio a été élu pour assurer la présidence : M. CAILLARD, président de l'URPS Médecins libéraux, M. GUILLEMINOT, président de l'URPS Pharmaciens d'officine, et Mme BENARD, présidente de l'URPS Orthophonistes libéraux.





L'InterURPS a pour vocation de :

- Rassembler l'ensemble des URPS de la région afin de favoriser une coordination interprofessionnelle renforcée
- Échanger et collaborer avec les partenaires institutionnels tels que l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Assurance Maladie, ainsi que les associations et structures sanitaires
- Développer des actions communes, en priorité autour de la coordination interprofessionnelle des soins
- Structurer et faciliter les échanges entre les différentes URPS
- Piloter des projets régionaux d'envergure et organiser des Journées régionales thématiques
- Contribuer activement aux démarches de prévention et de promotion de la santé
- Participer à la mise en œuvre et au suivi du déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

## SÉMINAIRE INTERURPS

L'InterURPS a organisé en juin 2024, son séminaire annuel ayant pour thématique l'exercice libéral écoresponsable.

Le séminaire de l'InterURPS Pays de la Loire s'est tenu au Centre d'Affaires de Terra Botanica.

Au programme:

Table ronde - Regards croisés

• "Concilier écoresponsabilité et pratique professionnelle"

#### Ateliers:

- Comprendre l'essentiel des enjeux du développement durable, appliqués à la santé » Intervenante
- Co-construisons ensemble des éco-solutions pour notre pratique

Ce séminaire a réuni 123 personnes autour du sujet de l'écoresponsabilité en cabinet.

### Participation de l'URPS :

- --- Participation à l'organisation de l'évènement
- → Participation de trois élues de l'URPS à ce séminaire
- Communication de l'action

### Le séminaire en image :



## NUMÉRIQUE

En 2024, l'InterURPS Pays de la Loire a mis à disposition un « Guide des bonnes pratiques en sécurité informatique ».

Ce livret a pour vocation de sensibiliser les professionnels de santé à la cybersécurité, en leur apportant des réponses concrètes sur :

- la protection des postes de travail et des applications ;
- la sécurisation du réseau wifi ;
- la gestion proactive des incidents de sécurité;
- la protection des données de santé.

Un feuillet récapitulatif de type check-list accompagne le guide afin de permettre aux utilisateurs de garder à portée de main, les bonnes pratiques essentielles.



Lien vers le guide



Lien vers le feuillet



### RENCONTRE URPS/CPTS

En 2024, les URPS, en collaboration avec l'InterURPS Pôle CPTS, ont initié l'organisation de rencontres avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) de la région. Structurées sous forme de journées départementales, ces rencontres ont pour objectifs de :

- Présenter les missions et les rôles des URPS ;
- Explorer les possibilités de collaboration entre URPS et CPTS sur des projets communs ;
- Renforcer les liens et la coordination entre ces deux acteurs du système de santé.

### L'action du projet :

Organisation des journées départementales

### Le bilan du dispositif :

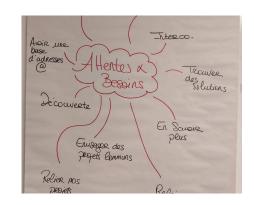
→ 2 rencontres organisées

#### → Dans le 44 :

- 28 participants
- 10 URPS représentées
- 12 CPTS représentées

#### → Dans le 49 :

- 15 participants
- 10 URPS représentées
- 6 CPTS représentées



## INFORMER ET SOUTENIR LES MODES D'EXERCICE COORDONNÉ

### LES ESP CLAP

Les ESP CLAP sont des dispositifs expérimentaux mis en place dans la région Pays de la Loire.

Ils visent à permettre aux professionnel·le·s de santé libéraux de premier recours de structurer leur coordination et d'engager des démarches d'exercice coordonné. Ces dispositifs reposent sur une équipe locale qui se mobilise autour d'une patientèle partagée, en s'organisant autour d'une ou plusieurs thématiques définies selon les besoins identifiés des patient·e·s.

### Le bilan du dispositif :

- → 100 ESP CLAP reconnues dont 19 en 2024
- → 9 orthoptistes participent à une ESP CLAP
- → 1476 professionnels de santé libéraux inclus dans la démarche

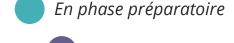
L'URPS Orthoptistes fait partie du Conseil d'Administration de l'Association ESP CLAP

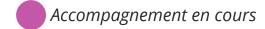
### **LES CPTS**

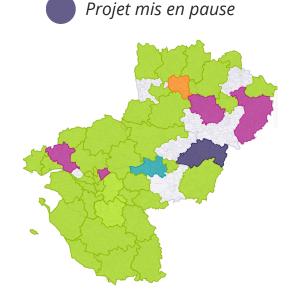
Dans le but d'améliorer la coordination des actions de santé, de structurer les parcours de soins et de contribuer à la réalisation des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS), les professionnels de santé peuvent choisir de se regrouper en Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Ces regroupements formalisent un projet de santé, qu'ils soumettent ensuite à l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'association InterURPS propose un accompagnement aux professionnels désireux de s'investir dans la création d'une CPTS, ainsi qu'un appui dans les différentes étapes de leur déploiement.









### 5 - COMMUNICATION

### **NEWSLETTER**

L'URPS Orthoptistes diffuse régulièrement une newsletter à l'attention des professionnels de la région des Pays de la Loire, afin de les tenir informées des actualités professionnelles ainsi que des événements organisés par ses partenaires.

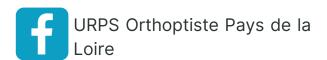
### Le bilan du dispositif :

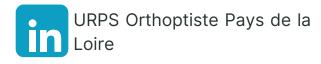
- → 6 lettres d'information envoyées
- → 159 orthoptistes inscrits à la liste de diffusion

Lien pour s'inscrire à la newsletter : <a href="https://forms.gle/Er4cbn78Gw1YUiuNA">https://forms.gle/Er4cbn78Gw1YUiuNA</a>

# RÉSEAUX SOCIAUX

L'URPS Orthoptistes dispose d'un Facebook ainsi que d'un Linkedin afin que les professionnels restent informés des actualités de la Région des Pays de la Loire.





### 6 - GLOSSAIRE

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale **ACOSS** Assemblée Générale AG Accord Conventionnel Interprofessionnel ACI **AMI** Appel à Manifestation d'Intérêt **CATS** Comité d'Accompagnement Territoriaux des Soins de premier recours Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours **CORECS CPOM** Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens **CPTS** Communauté Professionnelle Territoriale de Santé **CRSA** Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie CTS Conseil Territorial de Santé Dispositif d'Appui à la Coordination DAC Dispositif d'Appui aux Professionnels de Santé **DAPS** Equipes de Soins Primaire Coordonnées Localement Autour du Patient **ESP CLAP** Association regroupant les 10 URPS des Pays de la Loire (Biologistes, **InterURPS** Chirurgiens dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins Libéraux (URML), Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures-Podologues, Pharmaciens, Sages-femmes). Groupement d'Employeur GE Groupement Hospitalier de Territoire **GHT** Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-santé des PDL **GRADeS** Integrated Care for Older PEople (soins intégrés pour les personnes âgées) **ICOPE PDL** Maison des URPS (siège administratif de l'URPS à Nantes, bureau des salariés) **MDU** Maison de Santé Pluriprofessionnelle **MSP** Projet régional de Santé **PRS**